

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 250  
12 avril 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-cinquantième (250<sup>e</sup>) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric (siège social), 457 rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi, 12 avril 2016, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)    ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11  
ABSENCES : 00  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(P)
M <sup>me</sup> Josée LIZOTTE	(P)
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, transport et technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

## **1. Ouverture de la séance à 19h30**

Le président, M. Jean-François Houle, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Le secrétaire général confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (N° 165) en date du 7 avril 2016 et la convocation de tous les commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance (M. Jean-François Houle)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. École Bruyère – Remplacement du parement de brique - Bloc A, façade sud – Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
4. École Jean-Raimbault – Réfection de l'enveloppe extérieure – Murs- Fenêtres Bloc C – Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
5. Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau – Réfection de l'enveloppe extérieure – Panneaux de béton - Bloc A-B – Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
6. Nomination du vérificateur externe (Service des ressources financières – Dossier de décision)

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

## **3. ÉCOLE BRUYÈRE – REMPLACEMENT DU PAREMENT DE BRIQUE - BLOC A, FAÇADE SUD – OCTROI DE CONTRAT** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste au remplacement du parement de brique du Bloc A (façade sud).

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 15 mars 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 5 avril 2016. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août. Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 112 920 \$ avant taxes.

**SUITE, PAGE 3**

## RÉSOLUTION CC : 2205/2016

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Manon Rivard :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement du parement de brique (Bloc A – façade sud) de l'école Bruyère à l'entreprise Construction JBR, au montant de 106 988.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Madame la commissaire Lucie Gagnon prend place à son siège. Il est 19h35*

#### **4. ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT – RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIÈRE – MURS- FENÊTRES BLOC C – OCTROI DE CONTRAT** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection de l'enveloppe extérieure – murs, fenêtres Bloc C.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 22 mars 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 11 avril 2016. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août. Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 510 296.00 \$ avant taxes.

## RÉSOLUTION CC : 2206/2016

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

**SUITE, PAGE 4**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure – murs, fenêtres Bloc C de l'école Jean-Raimbault à l'entreprise Deshaies et Raymond Inc., au montant de 382 250.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU – RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE – PANNEAUX DE BÉTON - BLOC A-B – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*.

Le projet consiste en la réfection de l'enveloppe extérieure – panneaux de béton - Blocs A-B.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 21 mars 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 7 avril 2016.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront au début mai pour se prolonger jusqu'au 21 août 2016.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 231 000.00 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION CC : 2207/2016**

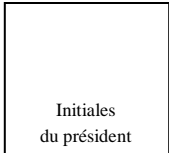
CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.



Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure – panneaux de béton - Blocs A-B du CFP Paul-Rousseau à l'entreprise Deshaies et Raymond Inc., au montant de 154 950.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (Service des ressources financières – Dossier de décision)**

Le conseil des commissaires doit procéder, en vertu de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, à la nomination du vérificateur externe. Un appel d'offres sur invitation auprès de trois cabinets a été effectué. Les ouvertures de soumissions ont eu lieu le 31 mars 2016. Un des trois soumissionnaires invités n'a pas déposé de soumission.

**RÉSOLUTION CC : 2208/2016**

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit procéder à la nomination du vérificateur externe;

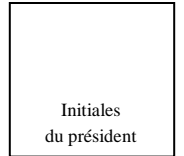
CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection concernant l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour l'audit des états financiers de la commission scolaire;

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Marc Bergeron, que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit nommée vérificateur externe de la Commission pour les exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Que soit fixé le maximum de leurs honoraires pour les exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 selon les montants indiqués dans le tableau selon le type de mandat à exécuter en conformité avec le mandat du vérificateur externe des commissions scolaires, le tout correspondant à l'offre de service de cette firme en date du 31 mars 2016.

Exercice financier	Procédés spécifiés au 31 mars (période de 9 mois)	Audit du 30 juin (période de 12 mois)	Total
2015-2016	6 500 \$	20 000 \$	26 500 \$
2016-2017	6 800 \$	21 000 \$	27 800 \$
2017-2018	7 200 \$	22 000 \$	29 200 \$
		TOTAL (avant taxes)	83 500 \$
		TPS	4 175 \$
		TVQ	8 329 \$
		TOTAL (avec taxes)	96 004 \$

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19h53, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG